



DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 33
Pouvoirs : 7
Votants : 40

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 06/04/2023

Le 13 avril 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au Galet à Reyrieux (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Marc PECHOUX, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Fabien BIHLER (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Nicole DUGELAY), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Daniel DOMPOINT, Amina LEGHNIDER, Richard PACCAUD (Pouvoir Gilles GARNIER), Stéphanie PALLIER, Sylvie PERMEZEL (Pouvoir Didier ALBAN), Gérard PORRETTI (Pouvoir Carole DEMANGE),

Secrétaire de séance : Delphine PICHOURON.

OBJET : FINANCES - Budget Principal 2023 – Versement d'une subvention de fonctionnement au Budget DECHETS Dombes Saône Vallée (solde)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022C89 du 2 juin 2022 portant création d'un budget annexe nommé « Budget Déchets Dombes Saône Vallée »,

M. Marc PECHOUX, Président, rappelle au Conseil communautaire qu'il convient de verser une subvention de fonctionnement au budget Déchets Dombes Saône Vallée nouvellement créé au 01/01/2023 afin de lui permettre de réaliser les écritures comptables.

Il indique que le résultat corrigé des restes à réaliser du Budget PRINCIPAL 2022 se monte à 3 846 30,36€. L'exercice de la compétence DECHETS dans le budget PRINCIPAL 2022 a dégagé en 2022 un excédent de 2 453 671,62€. Il convient donc de reverser cette somme au budget DECHETS DSV en 2023 sous forme de subventions de fonctionnement.

Deux versements ont déjà été versés en 2023, le premier de 600 000€ (2023C09) et le second de 948 139,08€ (2023C25). La présente délibération a pour objet de verser le solde de cette subvention pour un montant de 905 325,54€

Les écritures comptables relatives à cette subvention sont les suivantes :

En fonctionnement	Article	Montant en €
Budget Principal 2023	657358-72120	905 352,54
Budget Déchets 2023	7451-72120	905 352,54

Vu l'avis favorable de la commission finances du 27/03/2023.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 30/03/2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité,

- ✓ **DE VERSER** le solde de la subvention de fonctionnement d'un montant de 905 352,54€ du budget PRINCIPAL au budget DECHETS Dombes Saône Vallée, afin de lui permettre de réaliser les dépenses prévues en 2023 ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget PRINCIPAL 2023 et au chapitre 74 du budget DECHETS Dombes Saône Vallée 2023.

A Trévoux, le 13/04/2023

La Secrétaire de Séance,
Delphine PICHOURON

Le Président,
Marc PECHOUX



Affichage sous format électronique :

18 AVR. 2023

